

**MAIRIE****42330 CUZIEU****2025-13 - Décision portant signature d'un contrat avec la Société
LIMPIDE NETTOYAGE pour l'entretien du groupe scolaire Yves
MEYNIER****Le Maire de Cuzieu,**

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le
Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les
décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités
territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire
peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation la
passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et
de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur
montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il y a lieu de souscrire un contrat pour l'entretien du groupe
scolaire Yves MEYNIER,

Considérant la proposition de la Société LIMPIDE NETTOYAGE 203 rue Lafont
42210 Bellegarde en Forez,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De signer avec la Société LIMPIDE NETTOYAGE domiciliée 203 rue Lafont à Bellegarde en Forez, un contrat pour l'entretien du groupe scolaire Yves MEYNIER.
- ARTICLE 2 :** Le contrat est conclu du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.
- ARTICLE 3 :** Le montant de la prestation est fixé à 75.00 € H.T. Un devis pourra être demandé pour des prestations supplémentaires (vitres et décapage annuel).
- ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** La Secrétaire Générale de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

A Cuzieu, le 21 août 2025

Le Maire,
Jean-François RASCLE

Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte

A/R Préfecture le

Notifié le

Le Maire,

Jean-François RASCLE

**MAIRIE DE CUZIEU 10 ROUTE DE VEAUCHE 42330 CUZIEU**Tel : 0477548832 - Mail : mairie@cuzieu.fr